



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
NORMANDIE



Allée du Champ de Bataille

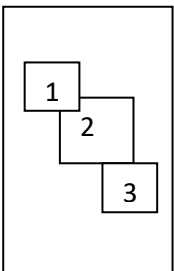
Demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées.



CERFA N°13 614*01



Octobre 2021



Auteur.e.s des inventaires et des cartes SIG :	Agathe LEBRUN, Marc DUVILLA
Rédactrice du rapport :	Agathe LEBRUN
Relecture :	Jean-Pierre FRODELLO
Photos de couverture : 1 :	Pic épeichette mâle ©GCorteel
2 :	Vue de l'Allée du Champ de Bataille ©A.LEBRUN
3 :	Noctule de Leisler ©P. GIOSA

Demande de dérogation

Dans le cadre d'un projet d'abattage d'arbres, la ville Le Neubourg a missionné la LPO Normandie pour réaliser un diagnostic naturaliste de l'allée du Champ de Bataille.

En effet, sur demande de la commune du Neubourg, un bilan de l'état de santé des 167 hêtres de l'Allée avait été réalisé par l'ONF en mai 2020. Ce bilan a mis en évidence la présence de trois champignons s'attaquant aux arbres : le Polypore géant (*Meripilus giganteus*) qui s'attaque aux racines, la Pholiote adipeuse (*Pholiota adiposa*) qui provoque le pourrissement au cœur du bois et le Polypore écaillé (*Polyporus squamosus*) qui induit une pourriture au niveau des parties aériennes des arbres.

Le diagnostic naturaliste comprend plusieurs inventaires faunistiques réalisés entre le 15 avril et le 30 juin 2021. Le rapport complet est fourni en complément.

Lors des prospections plusieurs espèces protégées¹ sont identifiées.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'individu*	Nombre de couple**
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	1	
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	1	1
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>		1
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>		2
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		3
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		1
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	1	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	1	4
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	3	
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	14	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		6
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		4
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	1	1
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>		1
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	1	2
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		15
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		3

Tableau 1 : Liste des espèces d'oiseaux nicheuses protégées

* partie non nicheuse des populations ; ** frange nicheuse des populations

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'individu
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	5
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	10
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	2
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	2
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	1
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	1

¹ Espèce protégée sur l'ensemble du territoire au titre de l'Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 (JORF 5 décembre 2009)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'individu
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	200
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	2
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	1

Tableau 2 : Liste des espèces d'oiseaux hivernantes protégées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre de contact
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	1
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	45
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	9
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	4
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	4
Pipistrelle Nath / Comm	-	6
Murin sp.	<i>Myotis sp.</i>	15

Tableau 3 : Espèces de mammifères contactées sur l'allée

Aucune colonie de reproduction ni aucune trace de guano attestant de l'occupation des cavités par des individus n'ont été détectées pendant l'étude.

Lors des prospections, cinq espèces à enjeux sont identifiées sur l'allée (figure 1) :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	NB Ind.	Nb Cple	Dir. Ois.	PN	Nicheur			Remarques
						L.R. France	L.R. Région	Rareté Région	
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	1			X	NT	VU		
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	1		A1	X	LC	NT	AR	1 individu observé plusieurs fois sur l'allée posté devant la ruche sauvage d'abeilles domestiques de l'allée
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		1	-	X	LC	NT	PC	
Pic épeichette	<i>Dryobates minor</i>		1	-	X	VU	NT	PC	
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>		1	A2B	-	LC	NT	PC	

Tableau 4 : Liste des espèces à enjeux présentes sur l'allée du Champ de Bataille

Les inventaires réalisés montrent que le site a un fort indice patrimonial (Guide de l'évaluation, LPO Normandie (2019)) de part la présence d'une espèce nicheuse menacée : le pic épeichette.



Figure 1 : carte de localisation des espèces patrimoniales

Pour le Pic épeichette, le Pigeon colombin et le Faucon crécerelle : altération des zones de nidification pour les trois espèces.

Pour la Bondrée apivore : destruction d'une zone de nourrissage avec l'abattage d'un arbre abritant une ruche sauvage d'abeilles domestiques.

Pour les chiroptères : destruction de zones de chasse.

Plusieurs mesures sont proposées pour limiter et compenser l'impact de l'abattage de la majorité des arbres de l'allée:

- Pour éviter les impacts :
 - Périodicité des travaux (ne pas intervenir sur la période de printemps),
 - Arrêt du chantier la nuit
 - Limiter la pollution lumineuse
- Pour réduire les impacts :
 - La conservation de deux bosquets d'arbres
- Pour compenser les impacts :
 - La conservation des bandes herbeuses avec fauchage tardif (après le 1^{er} novembre de chaque année). Cette mesure ne serait appliquée qu'en cas d'accord trouvé avec les deux exploitants agricoles.
 - La plantation d'arbustes (notamment des arbustes à fruits rouges comme le groseillier) entre les hêtres de l'allée.
 - La plantation d'arbre (essences locales) résistants à la sécheresse comme
 - ✓ le Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)
 - ✓ le tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*)
 - ✓ le chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
 - ✓ le Merisier (*Prunus avium*)
 - ✓ l'Érable Sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
 - ✓ l'Érable champêtre (*Acer campestre*)

Installation d'abris artificiels pour la faune. Ces gîtes sont à installer le long de l'allée. Les lieux définitifs sont dépendant des espèces qui seront plantées. En effet, un gîte doit disposer d'un support suffisamment solide pour être installé sans altérer l'arbre. Ces gîtes concernent les comme la Chouette hulotte, le Grimpereau des jardins, les mésanges et d'autres passereaux, les chauves-souris, le hérisson, l'Écureuil roux. Des tas de bois sont à laisser sous forme de fagots ligotés. Des troncs peuvent aussi être laissés en place lors des abattages afin de constituer des abris pour la faune.

Type d'abri	Nombre	Type d'abri	Nombre
Nichoirs passereaux cavernicoles	3	Tas de bois	4
Nichoir Chouette hulotte	1	Tronc d'arbres	4
Nichoir grimpereau des jardins	2		
Gîte hérisson	2	Gîte écureuil	2
Gîtes à chauve-souris	4		

L'ensemble des mesures mises en place s'accompagne d'un volet pédagogique :

- création et installation de plusieurs panneaux pédagogiques sur l'allée.

Les différentes mesures sont détaillées dans le rapport et présentées sur une carte (figure 2).

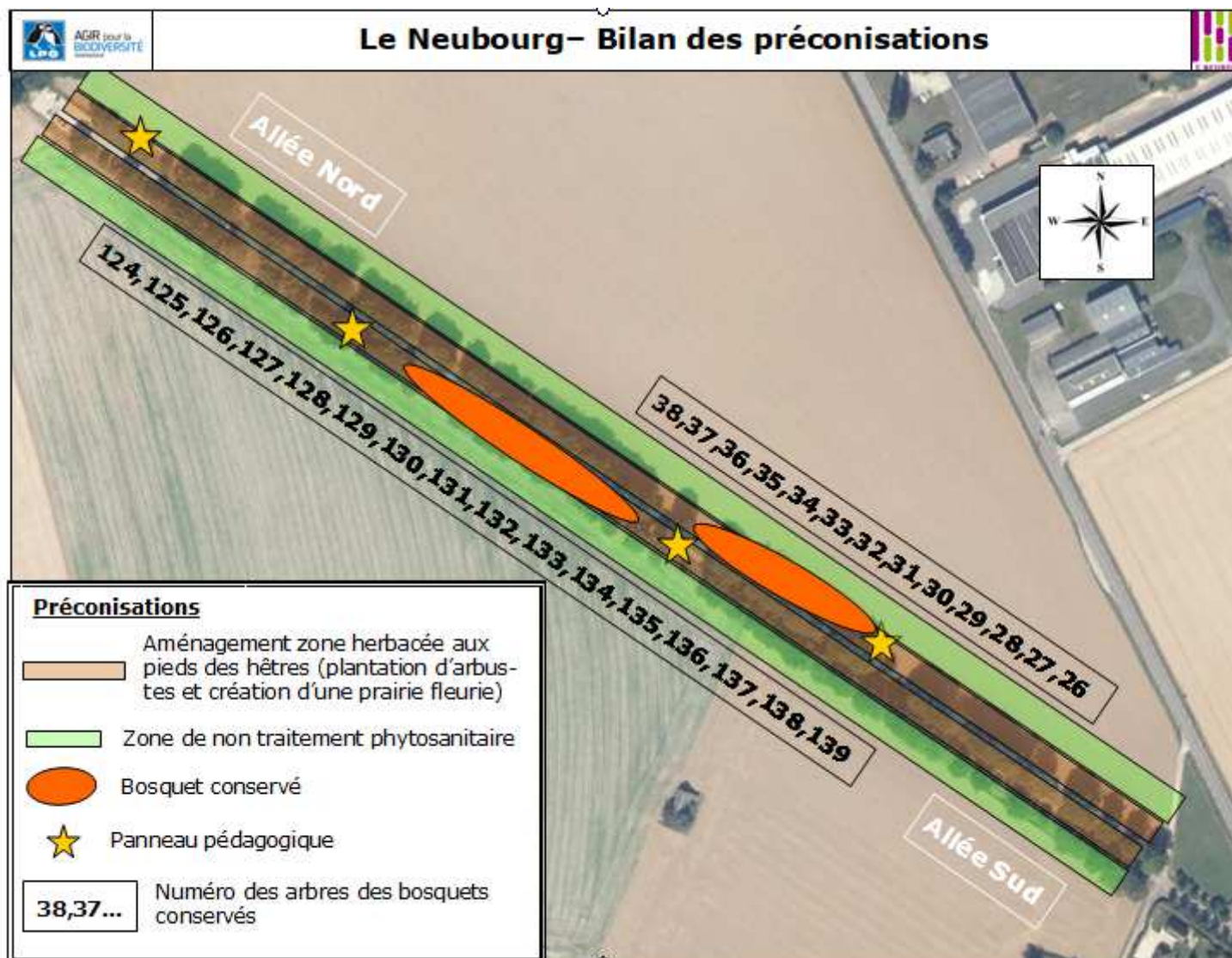


Figure 2 : carte de localisation des mesures proposées